

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi

propose et obtient une meilleure prise en charge des repas !



Ce que nous avons revendiqué :

une étude de faisabilité visant à revaloriser les plafonds actuels de remboursement des frais de repas appliqués dans notre région.

Afin de les aligner sur :

- les pratiques observées dans d'autres régions,
- la réalité économique actuelle et l'augmentation du coût de la vie.

En conséquence, nous avons demandé un geste concret et immédiat (rehaussement provisoire ou tolérance élargie...).

L'objectif clair de préserver des conditions de travail dignes, en évitant que les collègues aient à supporter des frais supplémentaires lors de leurs déplacements professionnels.

La réponse de la direction :

La direction nous a informés que :

à compter du **01/01/2026** :

le plafond des repas du midi passera à **21 €**,

le plafond des repas du soir passera à **25 €**.

L'instruction nationale sera mise à jour en conséquence.

Proposition utile, résultats concrets!



Vous souhaitez en savoir plus sur ce sujet ou en échanger
Rejoignez-nous !

syndicat.cfe-cgc-hdf@francetravail.fr

La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres
A partir de D1, coefficient 551 ou Statut public niveau 2.2